

L'ACMC confirme le succès de la mise en œuvre du projet T+1 Pause des activités de l'ACMC

TORONTO, 31 octobre 2024 – L'Association canadienne des marchés des capitaux (ACMC) a annoncé officiellement aujourd'hui la conclusion de l'initiative T+1 réussie des marchés des capitaux canadiens, à l'issue d'un projet pluriannuel destiné à réduire le délai entre la date de négociation des titres et la date de leur règlement. Ce délai standard a été raccourci avec succès le 27 mai 2024, passant du cycle précédent de deux jours (date de négociation plus deux jours ouvrables ou T+2) à T+1 – pour la majorité des actions, des FNB, des titres de créance et des produits dérivés. Cette décision résulte de l'amélioration continue des taux d'appariement des transactions institutionnelles et de [l'examen approfondi de la situation après la mise en œuvre](#).

Bruce Macdonald, président du conseil d'administration de l'ACMC, a déclaré que le conseil tenait à souligner la forte participation sectorielle au projet : « Au nom des administrateurs de l'ACMC, j'aimerais remercier chacun des centaines de participants aux comités de l'ACMC, ainsi que les milliers d'autres membres des marchés financiers canadiens, pour leur engagement et leur dévouement à relever efficacement les innombrables défis posés par le projet complexe de T+1. Le Conseil prévoit d'autres améliorations dans les prochains mois, à mesure que les sociétés optimiseront leurs systèmes et l'automatisation de leurs processus ». Il a poursuivi en remerciant les autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières, ainsi que les membres du marché américain qui ont coopéré avec le Canada pour coordonner la transition à T+1.

Après cinq mois de stabilisation, et conformément au mandat et aux pratiques de l'ACMC, M. Macdonald a indiqué que « le conseil d'administration a décidé de suspendre les activités de l'ACMC à compter d'aujourd'hui, comme ce fut le cas après la conclusion d'autres projets intersectoriels gérés par l'ACMC. L'ACMC est prête à reprendre ses activités dès le prochain projet affectant plusieurs segments de marché du secteur financier qui bénéficiera de la solide coordination centralisée de l'ACMC, avec la participation de tous les acteurs sectoriels des marchés de capitaux ».

L'information afférente à l'ACMC et à ses projets précédents, et l'annonce de toutes les nouvelles initiatives approuvées, sont accessibles sur le [site Web](#) et la page [LinkedIn](#) de l'ACMC.

Pour plus d'information, veuillez écrire à info@ccma-acmc.ca.

À propos de l'ACMC

L'Association canadienne des marchés de capitaux (ACMC) est une organisation nationale, incorporée au niveau fédéral, à but non lucratif, et lancée en 1999. Auparavant, elle était connue sous le nom de Groupe de travail G-30 du Canada, qui avait [œuvré](#) avec des homologues internationaux mandatés pour accroître l'efficacité et la sécurité du cycle mondial de règlement des titres en raccourcissant le règlement des titres de T+5 à T+3 en 1995. Le mandat de l'ACMC est de communiquer, de former et d'aider à coordonner les différents segments de l'investissement sur les projets et initiatives couvrant plusieurs éléments des marchés de capitaux du Canada. Les initiatives précédentes coordonnées par l'ACMC comprenaient la Norme canadienne 24-101 (appariement et règlement des opérations institutionnelles), le passage à T+2 en 2017 et un appui au secteur dans le cadre du projet de modernisation de la postnégociation de TMX/CDS. Les participants sous l'égide de l'ACMC sont les courtiers, les dépositaires, les gestionnaires d'actifs et les associations sectorielles, les bourses et les entités d'infrastructure des valeurs mobilières, notamment la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et Fundserv, les fournisseurs de services post-marché et les vendeurs, ainsi que d'autres parties prenantes.